



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-290

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2016

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-11-14-006 - Arrêté de délégation de signature Directeur des Hôpitaux
Universitaires Pitié Salpêtrière Charles Foix (6 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2016-09-01-033 - Arrêté portant délégation de signature - Centre des Impôts Fonciers
de PARIS SUD (1 page) Page 10

75-2016-11-15-016 - Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des
Particuliers de PARIS - 9ème arrondissement (4 pages) Page 12

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-11-14-006

Arrêté de délégation de signature Directeur des Hôpitaux
Universitaires Pitié Salpêtrière Charles Foix

**Arrêté de délégation de signature
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur des Hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10, et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°20122114-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu les arrêtés de la Directrice Générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1^{er} et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 modifié du 14 novembre 2013 par l'arrêté directeur n° 75-2016-05-09-001 du 9 mai 2016 et par l'arrêté directeur n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « patient »,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Mme Edith BENMANSOUR**, Adjointe au Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière - Charles Foix, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires la Pitié Salpêtrière - Charles Foix, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 modifié du 14 novembre 2013 par l'arrêté directeur n° 75-2016-05-09-001 du 9 mai 2016 et par l'arrêté directeur n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Alban AMSELLI**

Directeur des Ressources Humaines,

à l'effet de signer, tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

- **M. Jérôme HUBIN**

Directeur des Finances,

à l'effet de signer, tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

- **Mme BROSSARD-LAHMY**

Directrice des services Economiques et Logistiques

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318 – 0006 du 14 novembre 2013 modifié

- **M**

Directeur de la Stratégie et des Affaires Médicales

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

- **Mme Agnès PETIT**

Ingénieur, Directrice des usagers, de la qualité et de la gestion des risques

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

- **M. Didier MARCELIN**

Ingénieur, Directeur de l'Investissement

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

- **Mme Annie BOISSON**

Ingénieur, Directrice des Systèmes d'Information

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

- **Mme Corinne SLIWKA**

Coordinatrice Générale des Soins

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe K et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318 – 0006 du 14 novembre 2013 modifié

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Edith BENMANSOUR**, Directrice du site Pitié - Salpêtrière, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre modifié

- **Mme Stéphanie FORTE** Directrice du site Charles Foix, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

La délégation prévue par le présent article est mise en œuvre par son bénéficiaire dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. Alban AMSELLI, Directeur des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Alexandre FOURNIER**
Adjoint au Directeur des Ressources Humaines

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre FOURNIER, délégation est donnée à **Mme Catherine EL KAIM**, Attachée d'Administration, et pour les seuls points relevant du site de Charles Foix, **Mme Sandrine TANQUEREL**, Attachée d'Administration

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G, uniquement pour les points 1, 2 et 6 et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

Mme Véronique BOULBEN, Attachée d'Administration, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G, uniquement pour les points 1, 2 et 6 de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

M. Julien DURAND RENIER, Adjoint des Cadres et **M. Adrien EWALD**, Adjoint des Cadres à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B ; points 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22, 26, 27,31,32,36,38 et paragraphe G ; point 6 de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

M. Bruno QUELLEC, Adjoint des Cadres et **Mme Annick BALIGAND – GEVAUDAN**, Adjoint des Cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe B ; point 6 de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre modifié

Mme Laurence CISERANE FLORY CELINI, Adjoint des Cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe B ; points 4, 6, 9, 10,11, 26,32 de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre modifié

En cas d'empêchement de Mr Jérôme HUBIN, Directeur des Finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Mathilde LEFEVRE**
Adjointe au Directeur des Finances

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'absence de M. Jérôme HUBIN et de Mme Mathilde LEFEVRE, délégation est donnée à **Mme Frédérique THOMAS**, Attachée d'Administration à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions

En cas d'empêchement de Mme Muriel BROSSARD - LAHMY, Directrice des Services Economiques et Logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Sylviane MORENO MARTINEZ, Adjoint des Cadres, uniquement pour les points, 2, 6, 7, 11, 12 et 15 du paragraphe C de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié par l'arrêté directorial n° 75-2016-05-09-001 modifié

En cas d'empêchement de Mme Agnès PETIT, Directrice des usagers, de la qualité et de la gestion des risques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Françoise LAMBERDIERE**, Responsable de la Gestion des risques et **Mme Nadia FLEURY**, Responsable des relations avec les usagers uniquement pour les points 1 et 4 du paragraphe F et paragraphe H point 1 de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise LAMBERDIERE et Mme Nadia FLEURY, délégation est donnée à **Mme Géraldine HELLO**, Adjoint des Cadres chargée des relations avec les usagers

En cas d'empêchement de M....., Directeur de la Stratégie et des Affaires Médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Bruno TERRINE**, Attaché d'Administration. pour les matières correspondant à ses fonctions
- M. Stéphane HENIN**, Adjoint des Cadres, uniquement sur le paragraphe G de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'empêchement de M. Didier MARCELIN, Directeur de l'Investissement, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Michaël AUCOUTURIER**, Ingénieur, Directeur des Travaux, pour les matières correspondant à ses fonctions,
- **M. Pascal SOUBIGOU**, Ingénieur, Directeur des Equipements, pour les matières correspondant à ses fonctions.

En cas d'empêchement de M. Didier MARCELIN, Directeur de l'Investissement et de M. Michaël AUCOUTURIER et de M. Pascal SOUBIGOU, délégation est donnée à :

- **Mme Patricia GABORIT**, Attachée d'Administration, pour les matières correspondant à ses fonctions

En cas d'empêchement de Mme Annie BOISSON, Directrice des Systèmes d'Information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Sylvie CITERNE**, Adjointe à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Edith BENMANSOUR, Directrice du site Pitié - Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Alban AMSELLI**
Directeur des Ressources Humaines
- **M. Jérôme HUBIN**
Directeur des Finances

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Edith BENMANSOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Pitié-Salpêtrière,

En cas d'empêchement de Mme Stéphanie FORTE, Directrice du site Charles Foix, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Sylvie SAUVAGE**
Directrice des soins

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Stéphanie FORTE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles Foix à l'exception du paragraphe C de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à

- **Madame Edith BENMANSOUR, Monsieur Alban AMSELLI, Monsieur Alexandre FOURNIER, Monsieur Jérôme HUBIN, Madame Mathilde LEFEVRE, Madame Agnès PETIT, Madame Stéphane FORTE**
- **Monsieur Yann LHOMME**, Directeur, mentionné sur l'annexe 2 de l'arrêté directeur n° 75-2016-04-29-003 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, est placé sous l'autorité du directeur du groupe hospitalier pour la période de la garde administrative
- **Madame Anne BOURBON, Monsieur Philippe MAURICE, Madame Sylvie SAUVAGE**,
Directeurs de Soins
- **Madame Karine CORBRION**, Directrice des Soins de l'hôpital de Beaujon, est placée sous l'autorité du directeur du groupe hospitalier pour la période de la garde administrative
- **Madame Catherine EL KAIM, Madame Patricia GABORIT,**
- **Monsieur Bruno TERRINE, Madame Sandrine TANQUEREL**
Attachés d'Administration Hospitalière ;

- **Monsieur Nicolas CABERO-FLOREAN**
Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du site Charles Foix

- **Madame Nathalie BONNET,**
- **Monsieur Stéphane HENIN**
Adjoints des Cadres Hospitaliers ;

- **Madame Béatrice LE BALANGER**
Responsable du Bureau Administratif de la Recherche Clinique

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 75-2016-06-14-005 GH PSL/CFX du 14 juin 2016 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié-Salpêtrière/Charles Foix est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14 novembre 2016

Serge MOREL



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2016-09-01-033

Arrêté portant délégation de signature - Centre des Impôts
Fonciers de PARIS SUD



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
Centre des Impôts Fonciers de Paris-Sud
101 rue de Tolbiac
75630 Paris cedex 13

DELEGATION DE SIGNATURE

Le responsable du Centre des Impôts Foncier de Paris-Sud :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à à l'effet de signer ;

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette , les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office :

a) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme BAC Dominique

Mme NGUYEN Christine

Mme SIRBEN Brigitte

b°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. MILITON Dominique

M. MONTEL Alain

M. NGOUAMA Jean-Clément

M. PHETDARA Sna

M. SALEMKOUR Salem

Mme SPINDLER Isabelle

M. SZCZEPKA Michel

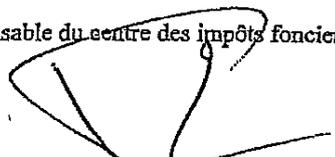
Mme THEGARID Gisèle

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} septembre 2016

Le responsable du centre des impôts foncier.


Martial KAMINSKE


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2016-11-15-016

Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts
des Particuliers de PARIS - 9ème arrondissement



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SIP Paris 9^{ème} arrondissement
9, rue d'Uzès
75074 Paris Cedex 02

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Monsieur Hervé GABELOTEAU, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) Paris 9^{ème}.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Marc DUPUIT, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjointes et adjoint au responsable du SIP Paris 9^{ème}, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme CHARPENTIER Carine

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme DE LA BROUSSE Annie

M. FAURE Arnaud

M. GIRARD Jean-François

M. LAURENT Didier

Mme. MASSELOT Anne-Marie

Mme NOVEL Patricia

Mme VERNET Claudine

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme AICH Fouzia

M. BORDES Thierry

Mme CANTAU Christine

M. DETRE Patrick

Mme DUTON Elisabeth

M. GAUNET Olivier

M. LAOU Henri

Mme LEZIN Stella

Mme LONGUEVILLE Claudine

M.NAGEOTTE Pierre-Etienne

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

aux agents désignés ci-après :

NOM et prénom	Grade	Limite des décisions gracieuses
M. FAURE Arnaud	Contrôleur principal des finances publiques	300 €
M. HOARAU Patrice	Contrôleur principal des finances publiques	300 €
M. MENASCE Bernard	Contrôleur principal des finances publiques	300 €
M. MERLE Eric	Contrôleur principal des finances publiques	300 €
M. MONCOMBLE Grégory	Contrôleur des finances publiques	300 €
Mme NOVEL Patricia	Contrôleuse des finances publiques	300 €

NOM et prénom	Grade	Limite des décisions gracieuses
M. PAWLUS André	Contrôleur des finances publiques	300 €
M. PLADYS Julien	Contrôleur des finances publiques	300 €
Mme REHEL Patricia	Contrôleuse des finances publiques	300 €
M. SINJON Claude	Contrôleur des finances publiques	300 €
	Contrôleur principal des finances publiques	300 €
M. CAMPMAS Benoît	Agent des finances publiques	300 €
M. FOSSAERT Guillaume	Agent des finances publiques	200 €
M. VAITI Fabrice	Agent des finances publiques	200 €
Mme. ZAKA Lantonirina	Agent principal des finances publiques	200 €

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service,

à l'inspectrice des finances publiques désignée ci-après :

Mme CHARPENTIER Carine

Et aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

M. PLADYS Julien Mme REHEL Patricia

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris..

A Paris, le 15 novembre 2016

Le comptable, responsable de service
des impôts des particuliers,

Hervé GABELOTEAU


Hervé GABELOTEAU
Administrateur des
Finances Publiques adjoint